

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2021
COMPTE RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs Guy GALEA, François GOLLEAU, François ROUGEOT Franck REDOUTEY, J-C LALANNE, Joël GAYET et P.GOURLAND.

Mesdames Christine CHEVALIER, Sarah GOYON, Agnès BLANC et Louise-Marie DRAPIER.

ABSENTS : Patrice MILLOT (pouvoir donné à M S.GOYON), Patrick POINT (pouvoir donné à F.REDOUTEY), Thomas THEVENARD (pouvoir à M G.GALEA), et Myriam MARCK (pouvoir à M L-M DRAPIER).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Sarah GOYON est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2021

Suite à divers échanges entre M F.ROUGEOT, Mme S.GOYON et d'autres élus, le compte rendu du 17/11/2021 a été voté par :

14 votes pour et 1 refus de signer.

2) AIDE de L'ATD MISSION AMO

Délibération 2021 / 068

M Le Maire rappelle les précédents délibérés actés par les membres (D-2021/064 et D-2011/052) et éclaircit un point, à savoir : l'option complémentaire de l'ATD : « Phase opérationnelle » proposée par l'Agence, avec renouvellement tacite a été actée pour une cotisation complémentaire fixée à 1,50 €/ habitant.

Cette cotisation vient en sus de la contribution également actée par la délibération D-2011/052 qui elle a été validée pour une cotisation initiale de 1,00 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) INDÉMNITÉ D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Délibération 2021 / 069

Mme A.BLANC intervient afin de préciser les tâches de sa délégation, à savoir divers audits notamment sur le plan financier. Ceci a permis à la commune de réaliser des économies sur la partie électricité, consommation carburant, onf...etc, ainsi que le projet Lugny 2040. Ces travaux représentent beaucoup de temps, d'énergie.

M F.ROUGEOT prend la parole afin d'étayer son choix de vote. Ainsi il précise que de plus en plus les communautés de communes prennent des compétences, cela fait donc moins de travail aux communes, il apparait donc contradictoire de baisser le travail et d'augmenter les indemnités.

Mme A.BLANC sort de la salle de Conseil afin que les élus puissent débattre.

M Le Maire rappelle le précédent délibéré (D-2021/066) et se permet de préciser que lors du vote de la dite délibération (D-2021/066), il n'a pas été précisé aux élus qu'une part de 1 % de l'enveloppe globale sera allouée (en sus des 5% déjà votés) pour l'indemnité du conseiller municipal délégué.

L'indice 1027 servira de base pour le calcul des indemnités, (indice pour les communes de 500 à 999 habitants).

M Le Maire propose au conseil municipal de décomposer les indemnités comme suit :

Fonction	Indemnité			Majoration Canton		TOTAL BRUT
	Indice 1027	Taux	Montant	en %	Montant	
Maire	3889.40	35,00	1 361,29 €	15	204,19 €	1 565,48 €
1er adjoint :	3889.40	13,00	505,62 €	15	75,84 €	581,46 €
2ème adjoint :	3889.40	09,00	350,05 €	15	52,51 €	402,56 €
3ème adjoint :	3889.40	09,00	350,05 €	15	52,51 €	402,56 €
4ème adjoint :	3889.40	09,00	350,05 €	15	52,51 €	402,56 €
Conseiller Municipal avec délégation de Fonctions	3889.40	06,00	233,36	15	35,00 €	268,36 €
TOTAUX			3 111,53 €		466,73 €	3 622,98 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal vote les indemnités des adjoints et du conseiller délégué comme suit :

14 VOIX POUR / 01 VOIX CONTRE

4) DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération 2021 / 070

M Le Maire explique que les aménagements des entrées de bourg sur la Commune de Lugny, ainsi que la pose d'un filet pare-ballons au Stade St Pierre de Lugny, peuvent faire l'objet de demandes de subvention au titre d'amendes de police et d'appel à projet.

Ces entrées de bourg concernent les lieux suivants :

- Entrée route de Fissy
- Entrée route de Péronne
- Entrée route de Bissy
- Entrée route de Fleurville

Il propose de demander une subvention pour ces aménagements auprès de la DETR, du Conseil Départemental et de la CCMT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) VENTE TERRAIN COMMUNAL Impasse du Tarillot-n°450

Délibération 2021/ 071

M Le Maire informe les élus que M Jean François COMTE a adressé à la commune une proposition d'achat d'une parcelle communale référencée en N°450 sur cadastre et située le long de l'impasse du Tarillot à LUGNY (71260). M COMTE souhaite vendre un terrain divisible en 2 lots, cependant il existe une minime parcelle communale entre ce terrain et la voie communale. S'il vendait en l'état cela créerait une servitude, d'où sa demande d'achat.

M F.ROUGEOT précise que cette action irait dans le sens du PLUI, il comblerait les dents creuses en créant deux parcelles à construire.

M COMTE propose l'achat de cette parcelle pour un montant de 4 000,00 €, il propose également de prendre en charge les frais de bornage ainsi que les frais notariaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) INSCRIPTION au PDIPR 71

Délibération 2021/ 072

M Le Maire donne la parole au 1^{er} Adjoint. Le nouveau topoguide des chemins de randonnées de Saône et Loire va être édité. Le circuit appelé « Boucle de LUGNY » a été modifié sur de petits tronçons afin que tous les chemins empruntés soient sur des terrains publics. Il faut donc une délibération du CM afin que la commune s'engage à les entretenir et à ne pas en changer l'affectation. A suivre la liste des rues et chemins qui font partie du PDIPR :

045 Chemin rural de Vermillat et Collongette au Bois

046 Rue de l'Eglise

047 Rue de la Croix Nérin

048 Chemin de la Prairie

049 Rue des Charmes

050 Route de Sagy (V.C. 3)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) Décisions Modificatives

Délibération 2021/ 073 et 074

M le Maire demande l'autorisation de procéder au vote de virement de crédit.

La DM 02 peut se détailler ainsi :

Opération à réduire : dépenses imprévues (chap 20)

Opération à ouvrir : Installation de voiries (chap 21-OP 57)

Pour une somme de 11 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

M le Maire demande l'autorisation de procéder au vote de virement de crédit.

La DM 03 peut se détailler ainsi :

Opération à réduire : dépenses imprévues (chap 20)

Opération à ouvrir : Installation de voiries (chap 21-OP 57)

Pour une somme de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

8) DEMANDE SUBVENTIONS« ENVI » Espace nouveau villages innovants-LUGNY 2040

Délibération 2021/ 075

M Le Maire, donne la parole à Mme A.BLANC qui explique que dans le cadre du projet « LUGNY 2040 », la commune de Lugny peut déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Cette demande sera effectuée afin d'optimiser le projet de développement « LUGNY 2040 » et pourra intervenir pour les frais administratifs relatifs à ce projet, ainsi que pour les frais de réception, de déplacements...etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9) RODP 2021/ENEDIS

Délibération 2021/ 076

M Le Maire rappelle la délibération n° 2016/054 prise en conseil municipal du 20 juillet 2016 par laquelle le Conseil a instauré le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz, électricité et

télécommunication. M Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, au taux maximal pour l'année **2021**, soit **215,00 €** / communes inférieures ou égales à 2000 habitants : $153 \times 1.4029 = 214.64$ € arrondi à 215,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Gemapi : Contrat de rivière
Croquis aperçu de la Bourbonne par Mr Da Silva pas reçu à ce jour, mais M. Rougeot en avait gardé une copie (du temps où il s'occupait de ce contrat de rivière et il l'a présenté aux conseillers.
- Ouverture mur Place des Halles : les élus prendront des photos pour mieux s'apercevoir si cette ouverture gêne l'intimité des riverains.
- Commission PAPI : à revoir lors du prochain conseil
- Bresse Auto-école de Lugny disposait jusqu' à maintenant du plateau d'Ozan.
Ne pouvant plus occuper cet espace, l'entreprise nous demande d'utiliser temporairement le terrain des Nièvres pour faire passer le BSR aux scooters et engins de 50 cm3.
Le Conseil donne son accord.
- L'entreprise BERTHOUD (plâtrier peintre) souhaite acheter les locaux qu'elle loue actuellement à la Commune.
Le Conseil demande à M. le Maire de faire évaluer ce bâtiment par notre notaire.
- Résidence Senior : recherche des financeurs est bien avancée ; nous aurons une réponse fin Janvier 2022.
- Pharmacie de lugny voudrait s'agrandir et s'installer vers la future résidence sénior (environ 700 m2 de terrain)
- Réponse courrier Mme Giroud
Points faits avec les élus pour une réponse que la municipalité lui adressera sur les points suivants : descente de chenaux, autorisation suite ouverture mur des halles et agencement, déplacement du marché
- Question d'un administré sur la situation du caveau camping/gestion
Un point est fait par Mr le Maire :
F.DELBAERE a cédé ses parts à Jean Yemisen propriétaire des Voiles de Laives, le caveau lui est loué.
Des travaux d'assainissements sont en cours pour mise aux normes

En raison des conditions sanitaires et des préconisations préfectorales les vœux du maire prévus le 8/01/22 sont reportés à fin janvier 2022.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 19 janvier 2022.

La séance est levée à 23h00.

**Le Maire,
Guy GALÉA**

